

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	16 avril 2019	Séance du : 24 avril 2019
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 24 avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 6	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÓ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Développement économique – Attribution d'une aide à la location en faveur de l'implantation d'un commerce dans le centre-ville d'Aspiran et approbation d'une convention

Monsieur BRUN rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais exerce la compétence développement économique sur son territoire.

Par délibération en date 19 décembre 2018 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais a approuvé un règlement d'attribution d'aide à la location en faveur des commerces ou activités artisanales dans les centres-villes du Clermontais.

Ce dispositif vise à aider à l'implantation de commerces de proximité et à la reprise de fonds de commerces dans les centres-villes du territoire. Cette aide prend la forme d'une subvention calculée en fonction du loyer et attribuée en cofinancement avec la commune d'implantation du commerce bénéficiaire de l'aide.

La commune d'Aspiran souhaite redynamiser son centre-ville en favorisant l'installation de nouvelles activités.

Madame Johanna TRAVER en qualité de gérante de la société en cours d'immatriculation, « L'Épicerie l'Aspiranaise », a présenté un projet d'installation d'épicerie dans un local vacant situé dans le centre-ville d'Aspiran.

En application du règlement d'attribution des aides à la location, le loyer mensuel de ce local s'élevant à 250 € hors taxes et hors charges, l'aide à la location attribuée par la Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Aspiran

s'élèvera à un montant maximum de 600 € annuel HT dans la limite des fonds inscrits aux Budgets de la Communauté de communes du Clermontais et de la Commune pour l'année en cours.

L'aide à la location est attribuée selon la répartition ci-dessous :

Montant maximum de l'aide à la location	Montant d'intervention de la Commune	Montant d'intervention de la Communauté de communes du Clermontais
600 €	180 € (30%)	420 € (70%)

Monsieur BRUN précise que le projet de convention présenté en annexe a pour objet de préciser les modalités d'attribution de cette aide.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Aménagement, Environnement et Développement durable réunie le 28 mars 2019.

Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver l'attribution au profit de la société en cours d'immatriculation « L'Épicerie l'Aspiranaise », représentée par sa gérante Madame Johanna TRAVER, d'une aide à la location d'un montant de 420 euros annuel HT maximum pour une période de deux ans maximum.
- D'approuver le projet de convention ci-joint.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution au profit de la société en cours d'immatriculation « L'Épicerie l'Aspiranaise », représentée par sa gérante Madame Johanna TRAVER, d'une aide à la location d'un montant de 420 euros annuel HT maximum pour une période de deux ans maximum dans les conditions précisées ci-dessus.

APPROUVE le projet de convention organisant les modalités de mise en oeuvre de cette subvention telle que présentée en annexe.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,




Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
 034-243400355-20190429-2019-04-24-07-DE
 Date de télétransmission : 29/04/2019
 Date de réception préfecture : 29/04/2019